



**Rapport  
d'activité**



**Renaissance  
Numérique**



Tous acteurs & citoyens  
d'une société numérique



# Le mot du président

De quel débat sur le numérique notre société a-t-elle besoin ?

C'est une question à laquelle nous essayons de former des réponses, par la pratique. Cette bonne manière qui nourrit la société et les décideurs, celle qui pose ou repose les bons problèmes, formule les enjeux et aide à guider les décisions comme le regard que la société porte elle-même sur ses pratiques. Cette bonne manière qui essaie de ne pas mal mêler politique et morale, qui regarde la réalité des pratiques, mais n'oublie pas que la vision de long terme est nécessaire. Je crois que notre société, pour aborder cette transformation si complexe, a besoin de ces bons débats. Et je crois que Renaissance Numérique a avancé dans sa contribution à ces meilleurs débats, en 2021.

Nous l'avons fait dans l'esprit de la diversité et de la confrontation, riche, indépendante, qui est la marque du think tank. Nous avons su continuer à animer, dans la société, de manière indépendante de tout pouvoir, un débat riche de la variété des points de vue, qui n'est pas courant en France, et qui vise la formation d'une vraie pensée critique du numérique. La dimension holistique de cette transformation demande que se confrontent les approches, renseignées de la pratique, de l'expérience du réel. Cette diversité s'est renforcée en 2021, avec de nouveaux adhérents, et, dans de nombreux événements, dans des échanges francs, qui déplacent les sujets.

Nous l'avons fait en portant largement le débat au niveau européen. Renaissance Numérique participe pleinement à définir la politique européenne du numérique, et c'est la bonne échelle. De fait, en 2021, l'accélération de la saisie européenne des sujets numériques a été l'occasion de collaborations neuves et de regards croisés, qui transforment nos conversations.

Sur le *Digital Market Acts*, sur l'*AI Act*, dans la prolongation de nos réflexions sur la reconnaissance faciale, sur la définition des termes d'une souveraineté technologique européenne, nous avons voulu ne jamais débattre seuls, et toujours chercher les chemins qui apportent la finesse de propositions qui ne sont pas celles du bruit commun. C'est la bonne échelle pour nos interventions, et l'écho reçu le confirme.

Une bonne stratégie du numérique se conçoit avec la diversité, en sachant bien écouter la société. C'était un des thèmes clés de l'initiative « Numérique avec tous », que nous avons initiée, dans le cadre de la campagne présidentielle, et qui a vocation à se prolonger dans ce nouveau temps. Nous avons mené ce sujet avec une vingtaine d'ONG, et nos propositions en sont ressorties enrichies, plus fortes, des contributions de chacun. L'élection présidentielle a été l'occasion d'une mobilisation rare de la société civile : elle est une chance à saisir pour mieux gouverner.

Nous entrons dans un quinquennat important. Le think tank l'aborde avec une nouvelle identité, et un nouvel outil web, premiers signes d'une capacité d'innovation et de nouvelles manières de faire que Renaissance Numérique va continuer d'impulser dans les années à venir. Nous voulons être à l'initiative, orienter, guider des débats, en cherchant toujours à proposer, impulser, mais en gardant, comme le dit Henri Isaac, le courage de la nuance. Nous voulons aussi faire progresser les compétences de tous les acteurs du débat public sur le numérique, leur intelligence des enjeux. Nous voulons développer cette bonne manière de faire que nous avons éprouvée. À nous de jouer, pour que vive ce bon débat !

Nicolas Vanbremeersch  
Président de Renaissance Numérique

# Le mot de la déléguée générale

Le réseau de Renaissance Numérique est à l'image du numérique que nous défendons : ouvert, collaboratif, ancré dans les défis contemporains. Chaque année, de nouvelles personnalités et organisations le rejoignent. Chercheurs, innovateurs, citoyens engagés nourris par leur expertise et expérience, ils sont un soutien essentiel au fonctionnement du think tank, comme en témoigne cette année encore notre rapport d'activité. Merci à eux pour leur engagement. Le réseau de Renaissance Numérique c'est aussi un travail au quotidien avec l'écosystème français et européen du numérique, à l'instar des échanges développés cette année autour de nos travaux sur les marchés numériques ou de l'intelligence artificielle. C'est également une collaboration étroite avec les autres acteurs de la société civile qui s'est traduite en 2021 par le transfert de la plateforme Seriously aux CEMÉA, après plusieurs années d'incubation au sein du think tank et le lancement du collectif « Numérique avec tous », démarche inédite qui a réuni dix-sept associations en amont de la présidentielle de 2022 pour porter une ambition démocratique nouvelle pour le numérique.

En écho à ce dialogue, nos travaux se sont intéressés cette année aux modes de gouvernance du numérique, souvent maladroitement confondue avec la régulation. Or, la première est la condition *sine qua non* de la réussite de la seconde. Le think tank invite notamment à partir des usages (et des utilisateurs) pour bâtir cette gouvernance, qu'il s'agisse des données de santé ou de l'épineuse question de la garantie des droits des mineurs en ligne.

À l'heure où d'importantes régulations sont adoptées (*Digital Markets Act, Digital Services Act*) ou débattues (législation sur l'intelligence artificielle), Renaissance Numérique invite également à considérer les conditions de leur application. De nombreux enseignements peuvent être tirés de l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données, qu'il s'agisse de la question de son articulation avec les autres réglementations, de la capacité des régulateurs à le mettre en œuvre, du besoin d'homogénéité européenne dans son application... Ces nouvelles régulations nécessitent un dialogue constructif qui réunisse expertises et parties prenantes d'horizons complémentaires. Ce dialogue est essentiel

au niveau européen alors que l'enjeu de souveraineté a pris une acuité nouvelle ces derniers mois avec la réémergence de la guerre en Europe.

Gouverner c'est aussi penser sur le temps long. Alors qu'un nouveau chapitre s'ouvre pour Renaissance Numérique, c'est la direction que s'est donnée le think tank : prendre de la distance avec un débat enfermé dans une régulation construite en réaction au jour le jour, aider à bâtir une vision stratégique autour des enjeux de la transformation numérique, renforcer la connaissance des usages induits afin de mieux les appréhender dans la gouvernance du numérique. Pour atteindre cette ambition, le réseau de Renaissance Numérique sera essentiel. Aussi, je ne peux que vous inciter à rejoindre cette belle maison que j'ai eu le plaisir d'accompagner ces dernières années.

Jennyfer Chrétien  
Déléguée générale de Renaissance Numérique



# Sommaire

## 2021 : un changement de cap 12

La nouvelle feuille de route de Renaissance Numérique	14
Animer le débat numérique : les rendez-vous réguliers	18
Faire entendre la voix de la société civile en amont de la présidentielle	22

## 2 Contribuer à la définition de la politique numérique européenne 26

Quelle régulation pour les marchés numériques ?	28
Vers un nouvel équilibre autour des technologies d'intelligence artificielle ?	30
Bâtir une stratégie de souveraineté technologique	33

## 3 Porter les fondamentaux de l'État de droit dans le numérique 36

La sécurité, un droit à concilier avec les autres	38
Préserver l'espace public en ligne	41

## 4 Gouverner le numérique à l'aune des usages 44

Mettre les citoyens au cœur de la transformation du système de santé	46
Garantir les droits des mineurs en ligne	49
Transfert de Seriously aux CEMÉA	50

## 5 Le think tank de la société numérique 52

Qui sommes-nous ?	54
Qui finance Renaissance Numérique ?	59
Nos adhérents	60
Pourquoi rejoindre Renaissance Numérique ?	62

# Les chiffres clés de l'année 2021

**40**

Adhérents

**22**

Événements

**13**

Publications

**1259**

participants

**36**

Newsletters

# Le fil de l'année 2021

**23 février**

*Aux Sources du Numérique*

Can AI get close to "human intelligence"?  
Avec Ernest Davis

**16 mars**

*Participation*

Webinaire « Nouvelles réglementations du numérique » de Tech In France et SAMMAN

**18 mars**

*Chatham House*

Avec Michel van Bellinghen, Président du BEREC, et Chiara Caccinelli, Responsable du groupe de travail "Market and Economic Analysis" au BEREC

**23 mars**

*Aux Sources du Numérique*

Peut-on dépasser le second degré sur Internet ?  
Avec Alexandra Profizi

**25 mars**

*Club des Acteurs de la transformation numérique*

Avec Pierre Delcher et Ivan Kwiatkowski, Chercheurs en cybersécurité au sein du GREAT de Kaspersky

**25 mars**

*Événement*

Atelier du Forum sur la Gouvernance de l'Internet France « Faut-il faire des usages un levier de la sobriété numérique ? »  
Avec le Conseil national du numérique

**29 mars**

*Note*

Digital Markets Act : Révolution ou contradiction juridique ?  
(publiée également en anglais)

**30 mars**

*Chatham House*

Avec Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

**30 mars**

*Participation*

Table ronde « Enjeux de concurrence et régulation sur les plateformes numériques » de Eurosorbonne

**6 avril**

*Participation*

Festival « Paroles Citoyennes »

**9 avril**

*Chatham House*

Avec Nadi Bou Hanna, Directeur interministériel du numérique

**22 avril**

*Tribune*

Lettre commune appelant à voter contre le règlement de prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne

**5 mai**

*Aux Sources du Numérique*

The uses of art in Silicon Valley: for better or for worse?  
Avec Fred Turner

**6 mai**

*Événement*

Séminaire européen sur le partage des données

**17 mai**

*Événement*

Conférence européenne "Digital Sovereignty: Which strategy for Europe?"  
Avec le bureau de l'Ambassadeur pour le numérique

**18 mai**

*Contribution*

Digital Markets Act : un remède aux maux de l'économie numérique européenne ?

**28 mai**

*Synthèse*

Faut-il faire des usages un levier de la sobriété numérique ?

**9 juin**

*Synthèse*

Encadrement des technologies de reconnaissance faciale : Une approche comparée de la France et du Royaume-Uni (publiée également en anglais)

**10 juin**

*Événement*

Séminaire européen sur la législation sur l'intelligence artificielle (AI Act)

**14 juin**

*Contribution*

Technologies de sécurité : Sans un contrôle effectif, pas de confiance des citoyens

**17 juin**

*Aux Sources du Numérique*

Comment accorder le numérique au féminin ?  
Avec Anne-Marie Kermarrec

**18 juin**

*Synthèse*

Digital Sovereignty: Which Strategy for Europe?

**24 juin**

*Rapport*

Données de santé : Passer le cap citoyen ! (publié également en anglais)

**24 juin**

*Événement*

Présentation du rapport « Données de santé : Passer le cap citoyen ! »

**29 juin**

*Événement*

Assemblée générale de Renaissance Numérique

**30 juin**

*Rapport*

Rapport d'activité 2020

**13 juillet**

*Participation*

App Makers Tour of Europe - France

**19 juillet**

*Contribution*

Rapport « Technologies biométriques : l'impératif respect des droits fondamentaux » du Défenseur des droits

**16 septembre**

*Club des Acteurs de la transformation numérique*

Avec Emmanuel Vandamme, Président du groupe P.O.P et de la MedNum

**29 septembre**

*Contribution*

Les seuils de connexions : un indicateur insuffisant qui ne tient pas compte de la diversité du paysage en ligne et des défis de la modération

**1<sup>er</sup> octobre**

*Participation*

Les entretiens de Caluire et Cuire - Jean Moulin

**12 octobre**

*Événement*

Soirée des adhérents

**13 octobre**

*Note*

Législation européenne sur l'IA : Analyse de Renaissance Numérique et de la Chaire "Legal and Regulatory Implications of AI" de l'Université Grenoble Alpes (publiée également en anglais)

**19 octobre**

*Participation*

11<sup>e</sup> Rencontres du numérique : « Vers une transformation numérique réussie pour la France »

**28 octobre**

*Événement*

Table ronde « Chiffrement : quel équilibre entre vie privée et sécurité nationale ? »

**17 novembre**

*Événement*

Table ronde "How to work together to preserve our online information space?"  
Avec l'Ambassade du Royaume-Uni

**18 novembre**

*Participation*

High-Level Launch of the OECD Recommendation on Children in the Digital Environment

**25 novembre**

*Événement*

Plénière de clôture du Forum sur la Gouvernance de l'Internet France 2021

**30 novembre**

*Participation*

Journée de la presse indépendante, table ronde « DSA et DMA : l'heure de la régulation des plateformes a-t-elle sonné ? » du SPIIL

**3 décembre**

*Participation*

Conférence "The New Regulations for the Digital Age" de numeum et SAMMAN



# 2021 : un changement de cap



En 2021, un nouveau « mandat » a été engagé au sein de Renaissance Numérique avec l'élection d'un nouveau président et le renouvellement des instances de gouvernance du think tank. L'ambition portée : (ré)affirmer le positionnement de Renaissance Numérique et renforcer sa capacité à nourrir une vision de long terme sur la transformation numérique pour la France et l'Union européenne. À la veille d'échéances électorales importantes pour le pays, cette ambition s'est traduite par une démarche inédite avec d'autres acteurs pour porter la voix de la société civile dans le débat numérique. Dans un contexte sanitaire incertain, l'hybridité des formats a aussi caractérisé cette année et devrait inspirer dans la durée les activités du think tank.

## La nouvelle feuille de route de Renaissance Numérique

En juin 2021, Nicolas Vanbremeersch, président de l'agence Spintank, a été élu à la présidence du think tank pour un mandat d'une durée de trois ans. Cette élection a également été l'occasion d'élire un nouveau conseil d'administration, avec l'arrivée dans l'équipe de gouvernance de nouveaux acteurs de la société civile du numérique.

### Un entrepreneur en prise avec la société numérique

Engagé au sein de Renaissance Numérique depuis 2015, Nicolas Vanbremeersch est le fondateur de l'agence digitale Spintank et du Tank, lieu d'initiatives de la société numérique basé à Paris. Acteur et observateur de la recomposition de la société par le numérique, il participe à plusieurs instances de réflexion prospective, à l'instar du Comité de la prospective de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Il est également l'auteur du livre *De la démocratie numérique* (Seuil, 2009), prix Corbay de l'Académie des sciences morales et politiques, et auteur de plusieurs articles dans des revues comme *Le Débat* ou *Commentaire*. Il est connu en ligne sous le pseudonyme de versac, son ancien nom de blogueur.

### AU CŒUR DE CE CHANGEMENT : LE DÉVELOPPEMENT DU THINK TANK

Pour porter la nouvelle ambition du think tank, quatre chemins clés ont été dessinés par les instances de gouvernance de Renaissance Numérique :



**Poursuivre l'animation et la production de savoirs référents** : Les réflexions et publications du think tank font l'objet d'attention des parties prenantes de son écosystème. À cet égard, Renaissance Numérique aspire à solidifier et amplifier l'existant en renouvelant ses méthodes de travail, et en se concentrant sur des domaines où le think tank peut jouer pleinement son rôle d'éclaireur et de contributeur au débat d'idées.



**Développer et ouvrir le réseau du think tank** : Le think tank vise à accueillir de nouveaux membres, faire contribuer de nouveaux acteurs, élargir son dialogue avec une société numérique diverse.



**Rayonner en Europe et à l'international** : Les enjeux numériques se traitent dans un espace d'idées transfrontalier. Renaissance Numérique réunit des voix d'acteurs nationaux et internationaux, rassemblés en France, parlant en Europe. Cette singularité permet au think tank de s'engager dans ces différentes échelles de réflexion.



**Renforcer l'image et la notoriété du think tank** : Si Renaissance Numérique profite d'une présence substantielle dans le paysage numérique et des think tanks, le think tank aspire à élargir ses publics.

### Une nouvelle identité

Dans le cadre de sa nouvelle feuille de route, Renaissance Numérique a entrepris un vaste projet de refonte de son identité visuelle et de son site Internet. Ils ont été présentés publiquement au printemps 2022. Ce chantier, qui a duré un peu moins d'un an, vise à asseoir le positionnement du think tank (moderne, sérieux, pertinent, original) et à rendre plus accessibles ses travaux.

Ce rapport d'activité en est une des premières incarnations.



## DES INSTANCES DE GOUVERNANCE AU CARREFOUR DES EXPERTISES DU NUMÉRIQUE

La nouvelle équipe de gouvernance du think tank illustre la diversité des expertises et expériences des membres de Renaissance Numérique (voir la liste des membres du conseil d'administration et du bureau à la fin du rapport d'activité).



*« Internet s'est construit dans un esprit de coopération entre les parties prenantes. En rejoignant le conseil d'administration de Renaissance Numérique, partenaire de longue date, c'est cet esprit de coopération que nous portons avec la volonté de nous investir dans la réflexion collective du think tank et dans son développement. Très engagée dans la gouvernance nationale et internationale de l'Internet, l'AFNIC promeut, dans une vision d'intérêt général, un internet sûr, stable et ouvert aux innovations. »*

**Lucien Castex,**  
Représentant pour les Affaires publiques et le Développement des partenariats, AFNIC

*« Docaposte, filiale numérique du Groupe La Poste, soutient les actions portées par Renaissance Numérique depuis plusieurs années. La diversité des travaux menés tout au long de l'année 2021 (reconnaissance faciale, données de santé, technologies de sécurité, etc.), l'engagement et la diversité des partenaires, l'acuité des analyses (data-IA, Schrems II, Digital Markets Act) font du think tank un espace incontournable et foisonnant de la réflexion numérique française et européenne. La vision mêlant intérêt général et action au plus près des territoires est en parfaite cohérence avec les actions que Docaposte et le Groupe La Poste portent pour contribuer à l'inclusion et l'autonomie numérique des citoyens et des entreprises. »*

**Smara Lungu,**  
Directrice Marketing stratégique, Veille concurrentielle et Écosystèmes, Docaposte



## 5 nouveaux adhérents en 2021

Renaissance Numérique a eu le plaisir d'accueillir en 2021 cinq nouveaux adhérents qui continuent d'enrichir son réseau :

- **Lucien Castex,**  
Représentant pour les Affaires publiques et le Développement des partenariats de l'AFNIC
- **Anne Duboscq,**  
Directrice des Affaires publiques et d'OVHcloud
- **Olivier Fréget,**  
Fondateur associé chez Fréget Glaser & Associés
- **François Lhemery,**  
Directeur délégué aux Affaires publiques et à la Communication de numeum
- **Jean-Luc Sauron,**  
Haut fonctionnaire et Professeur à l'Université PSL Paris-Dauphine

# Animer le débat numérique : les rendez-vous réguliers

Renaissance Numérique se pose comme un lieu de débat, non seulement avec ses membres mais également avec son écosystème. Le think tank organise des rencontres régulières avec les acteurs qui pensent et font le numérique pour analyser la transformation numérique de la société. Elles prennent désormais trois formes : le cycle de conférences « Aux Sources du Numérique », ouvert au grand public, et les clubs « Chatham House » et « Acteurs de la transformation numérique », réservés à ses membres.

## LE CYCLE « AUX SOURCES DU NUMÉRIQUE »

*S'inspirer avec les principaux auteurs de la pensée numérique*

Marquant sa septième année d'existence, Renaissance Numérique a poursuivi cette année son cycle de conférences « Aux Sources du Numérique » (ASDN), co-organisé avec l'agence Spintank, adhérente du think tank. Accueillant un ou plusieurs auteurs d'ouvrages récents sur le numérique, ces rencontres, ouvertes au grand public, ont pour but d'entendre leurs analyses sur les enjeux soulevés par la transformation numérique de la société.

La session 2021 a inclus des sujets aussi divers que la place de l'art dans les stratégies des entreprises de la Silicon Valley, l'appel à une transformation de l'État inspirée par l'Internet ou encore les limites et défis de l'intelligence artificielle. Cette année le cycle a réuni également deux auteurs américains, reconnus dans leur domaine d'expertise : Ernest Davis et Fred Turner.

Les rencontres ASDN en 2021

**19 janvier**

**Faut-il s'inspirer d'Internet pour organiser l'État ?**

Avec Sébastien Soriano



**23 mars**

**Peut-on dépasser le second degré sur Internet ?**

Avec Alexandra Profizi



**5 mai**

**The uses of art in Silicon Valley: for better or for worse?**

Avec Fred Turner



**23 février**

**Can AI get close to "human intelligence"?**

Avec Ernest Davis



**17 juin**

**Comment accorder le numérique au féminin ?**

Avec Anne-Marie Kermarrec



« Cela a été un vrai plaisir d'échanger avec l'équipe de Renaissance Numérique. J'ai décidé de participer au cycle ASDN parce qu'il peut être difficile de trouver des nouvelles perspectives sur le numérique ici, au milieu de la Silicon Valley, et j'étais convaincu que Renaissance Numérique en aurait ! Cela a effectivement été le cas. Renaissance Numérique représente un important pont entre les communautés française et américaine qui réfléchissent sur le numérique. J'ai été ravi de pouvoir le traverser ».

**Fred Turner,**  
Professeur associé en sciences de la communication et histoire des médias, Stanford University



« Face aux défis écologiques et numériques que traverse notre monde et à la fracture qui semble gagner notre société, il nous faut trouver de nouvelles manières d'administrer et de conduire les politiques publiques. Repensons l'organisation de l'État dans sa globalité, « faisons avec et ensemble ». Comme l'a fait Internet, inventons un État qui mette en réseau les acteurs et offre des espaces d'interaction et de co-construction des politiques publiques dans une logique de communs.

Les échanges avec Renaissance Numérique dans le cadre du cycle de réflexion « Aux Sources du Numérique » ont permis d'enrichir la réflexion sur cette capacité de l'État à répondre aux attentes des citoyens et à relever les défis de notre temps. »

**Sébastien Soriano,**  
Directeur général, Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

## LE CLUB « CHATHAM HOUSE »

**Dialoguer de manière privilégiée avec les acteurs de la politique publique du numérique**

Le club « Chatham House » a accueilli trente-deux personnalités qui participent à la politique numérique française et européenne depuis son lancement. Ces rencontres constituent des temps d'échanges privilégiés avec les membres de Renaissance Numérique et sont l'occasion de partager les réflexions du think tank.

**28 janvier**

**Yann Guthmann,**  
Chef du service de l'économie numérique à l'Autorité de la concurrence

**18 mars**

**Michel van Bellinghen,**  
Président du BEREC,  
**et Chiara Caccinelli,**  
Responsable du groupe de travail "Market and Economic Analysis" au BEREC

**30 mars**

**Cédric O,**  
Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

**9 avril**

**Nadi Bou Hanna**  
Directeur interministériel du numérique

## LE CLUB DES « ACTEURS DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE »

**Penser la mise en œuvre de la transformation numérique**

Créé en 2020, le club des « Acteurs de la transformation numérique » convie des personnalités qui, au quotidien, pensent et mettent en œuvre l'innovation numérique dans leur domaine d'activité. Réservées aux membres de Renaissance Numérique, ces rencontres permettent de débattre de manière informelle sur les enjeux de la transformation numérique et de s'inspirer du retour d'expérience de ces acteurs.

« Je pense que le moment est venu de passer d'une logique d'inclusion numérique des individus à une démarche de transition numérique inclusive des territoires : aider celles et ceux qui sont le plus éloignés, mais avec la préoccupation constante de faire du numérique un espace créatif et émancipateur, au service des enjeux d'innovation sociale, d'aménagement des territoires, de transition écologique, de coopération et de solidarité. Le cycle de rencontres de Renaissance Numérique auquel j'ai participé a permis de confronter et d'enrichir cette vision : c'était un échange très stimulant ! »

**Emmanuel Vandamme,**  
Président, groupe P.O.P et MedNum



**16 septembre**

**Emmanuel Vandamme,**  
Président du groupe P.O.P et de la MedNum

**25 mars**

**Pierre Delcher**  
et **Ivan Kwiatkowski,**  
Chercheurs en cybersécurité au sein du GReAT de Kaspersky

En 2021, le think tank a rencontré...



« Forte d'une grande expérience dans ce domaine, j'anime avec plaisir le club des « Acteurs de la transformation numérique ». Son objectif - partager les expériences, points de vue, et analyses de personnes conduisant, accompagnant les transformations numériques - en fait un lieu essentiel, un espace où les témoignages des enjeux, des succès, des difficultés à surmonter, des modalités et voies empruntées pour réussir sont toujours intéressants, un moment au cours duquel les questions suscitent des réponses avisées et enrichissantes. Car nous sommes loin des discours creux ou rebattus, un peu trop communication corporate ou auto promotion, trop souvent présents sur ce sujet « tendance ». La transformation numérique, engagée depuis de nombreuses années, est, comme toute innovation technologique, économique, sociale et politique, une mutation qui requiert un échange de bonnes pratiques, une confrontation des expériences et des points de vue, un commun à bâtir ensemble et à diffuser largement. C'est pourquoi nous avons invité des personnalités aussi variées que Maud Sarda, qui a co-fondé Label Emmaüs, Emmanuel Durand, l'ancien président de Snap France, l'équipe internationale de Kaspersky ou encore Emmanuel Vandamme qui préside la MedNum, et que nous poursuivons. Transformation d'une filière, d'un secteur d'activité, d'une entreprise établie, acteur majeur de la cybersécurité aux avants postes des nouvelles vulnérabilités, autant dire que le champ est vaste, et ce club important. »

**Régine Leroy,**  
Présidente, Agilia Partners

En 2021, le think tank a rencontré...



## Faire entendre la voix de la société civile en amont de la présidentielle

Le prochain quinquennat doit ouvrir la voie à de nouveaux modes de gouvernance du numérique. C'est dans cet esprit que Renaissance Numérique, aux côtés de plusieurs associations engagées sur le numérique, a initié dans le cadre de la campagne présidentielle une mobilisation collective inédite appelant à « faire le numérique avec tous ».

Le lancement de cette démarche s'est traduit par la parution d'une tribune le 14 décembre 2021 dans Libération. En mars 2022, le collectif, qui réunit désormais dix-sept organisations, a adressé ses propositions aux candidats à la présidentielle et organisé un grand événement public à quelques semaines de l'élection.

### Les membres du collectif « Numérique avec tous »



« À l'initiative de Renaissance Numérique, Wikimedia France s'est engagée au sein de la coalition « Numérique avec tous », et ce, dès les prémices des réflexions. Les enjeux et les problématiques liés à la société civile sont encore trop souvent sous-estimés par nos gouvernants et peu d'intérêt est porté à cet écosystème. C'est la raison pour laquelle l'association a voulu s'impliquer dans ce collectif, pour faire en sorte que la voix des citoyens puisse être portée dans le débat public. Le combat est encore long, mais nous serons toujours là pour défendre cette idéologie commune qui nous rassemble : mettre la société civile au cœur des considérations et des décisions publiques. »

**Naphsica Papanicolaou,**  
Responsable des Affaires publiques, Wikimedia France



## PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE MULTI-ACTEURS DE L'INTERNET : LE FORUM SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET FRANCE 2021

Institué par le Sommet Mondial sur la Société de l'Information de Tunis en 2005, le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) ou Internet Governance Forum (IGF) en anglais, est un espace de dialogue entre États, acteurs de la communauté technique, secteur privé et société civile de l'Internet du monde entier. Il vise à traiter, par ce dialogue, des enjeux de la gouvernance de l'Internet.

Rattaché aux Nations Unies, le Forum sur la Gouvernance de l'Internet est également présent aux échelons régional, sous-régional et national, dont la France. En tant que membre du comité français du Forum sur la Gouvernance de l'Internet, Renaissance Numérique a participé à l'organisation de deux événements en 2021.

### Faut-il faire des usages un levier de la sobriété numérique ?

Cette année, Renaissance Numérique a organisé avec le Conseil national du numérique, également membre du FGI France, un atelier visant à interroger la place des usages dans les enjeux de sobriété numérique. Il a réuni en ligne près de deux-cent personnes, usagers, acteurs de la tech, chercheurs et représentants d'institutions françaises et européennes venus partager leur expertise et retour d'expérience sur cette problématique.

Qu'est-ce que la sobriété numérique ? Faut-il distinguer des usages « futiles » d'autres usages jugés « utiles » ? Quelles sont les données à disposition pour mesurer l'impact environnemental du numérique ?... autant de questions abordées dans la synthèse de ces échanges qui est parue en mai 2021.

### Les intervenants

- **Anaïs Aubert**, Adjointe à la cheffe de l'unité « Analyse économique et intelligence numérique », Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)
- **Pierre Gaudillat**, Responsable de projets scientifiques et techniques « Croissance et innovation, économie circulaire et leadership industriel », Centre commun de recherche (JRC), Commission européenne
- **Olivier Gérard**, Coordonnateur du pôle « Médias-Usages du numérique », Union nationale des associations familiales (UNAF)
- **Germain Masse**, Principal product experience manager, OVHcloud
- **Sophie Quinton**, Chercheuse chargée de recherche, Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA)

« En moins de deux ans, l'Union européenne a initié une série d'initiatives législatives ayant pour objectif la mise en place d'un véritable modèle européen pour la régulation de l'écosystème numérique. Elles traduisent une volonté politique forte de rééquilibrer les asymétries actuelles dans l'écosystème du numérique, pour garder la main sur un environnement souvent dominé par les grandes plateformes. La CNIL et ses homologues européens saluent ces démarches tout en soulignant que ces textes devront s'articuler de manière cohérente avec le RGPD qui reste un socle pour la construction de la régulation européenne du numérique. »

**Marie-Laure Denis**,  
Présidente, Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)



### Quelle coopération avec les régulateurs à l'heure de la refonte du cadre européen sur le numérique ?

Lors de la plénière de clôture du programme 2021 du Forum sur la Gouvernance de l'Internet France, Renaissance Numérique a co-animé avec l'Internet Society France un débat sur les nouvelles pratiques de régulation au niveau européen. À quelques semaines du début de la présidence française du Conseil de l'Union européenne et au moment où d'importants projets de législation ayant l'ambition de bâtir une Europe numérique étaient débattus au niveau européen - la législation sur les services numériques (*Digital Services Act*), la législation sur les marchés numériques (*Digital Markets Act*), la législation sur l'intelligence artificielle (*AI Act*), l'acte sur la gouvernance des données (*Data Governance Act*)... -, cette discussion visait à interroger les enjeux de gouvernance que ce nouveau cadre pose : le rôle nouveau des autorités nationales dans le contexte européen, la coopération avec les autres États membres, la Commission européenne et avec les parties prenantes, les nouveaux outils et enjeux émergents de régulation. Pour y répondre, le débat a réuni trois régulateurs français.

### Les intervenants

- **Marie-Laure Denis**, Présidente, Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)
- **Laure de La Raudière**, Présidente, Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)
- **Roch-Olivier Maistre**, Président, Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

**2**

**Contribuer  
à la définition  
de la politique  
numérique  
européenne**



*Régulation des marchés numériques, des technologies d'intelligence artificielle, transferts internationaux de données, souveraineté technologique... Plus que jamais, l'échelon européen s'avère être un terrain essentiel de la politique numérique en Europe. La stratégie pour « Une Europe adaptée à l'ère numérique » déployée par la Commission von der Leyen a amplifié cette impulsion. L'année 2021 a été à ce titre marquée par d'importants débats européens autour de la régulation du numérique auxquels Renaissance Numérique a continué de contribuer. Par delà ces débats, le think tank s'est également efforcé de nourrir une vision stratégique pour l'Union européenne (UE) au travers de ses travaux sur la souveraineté technologique.*

## Quelle régulation pour les marchés numériques ?



En 2021, Renaissance Numérique a poursuivi ses réflexions sur la régulation des plateformes numériques en s'intéressant plus spécifiquement à ses enjeux concurrentiels. Le think tank s'est à ce titre intéressé à la proposition de législation sur les marchés numériques (*Digital Markets Act*) de la Commission européenne, visant à garantir l'ouverture sur les marchés numériques au sein de l'Union européenne. Cette réflexion a donné lieu à une note publiée en mars 2021 : « *Digital Markets Act : Révolution ou contradiction juridique ?* ». Dans cette publication, le think tank interroge la pertinence de ce nouvel outil de régulation, à mi-chemin entre le droit de la concurrence et la régulation sectorielle.

Du point de vue juridique, le projet législatif apparaissait constituer une rupture à maints égards avec la construction du droit de l'UE. Il pourrait, à ce titre, créer un précédent portant atteinte au principe de sécurité juridique : peu de lisibilité sur son articulation avec les outils juridiques existants, instauration d'un régime de présomption d'atteinte au fonctionnement des marchés et concentration des pouvoirs. D'un point de vue économique, les mesures proposées interrogeaient tant sur la robustesse de la définition des problèmes visés, que sur la compréhension des modèles d'affaires des acteurs concernés, et sur les conséquences qu'elles pourraient induire pour l'innovation au sein du marché unique européen. Dès lors, la proposition de législation sur les marchés numériques soulevait de nombreuses questions auxquelles il convenait de répondre, afin d'éviter les potentiels effets de bord pour l'économie et le droit européens. Au travers de l'approche critique de cette publication, le think tank a voulu éclairer un débat inédit pour le marché unique numérique européen.



« Renaissance Numérique est sans doute le seul think tank français qui

accepte de penser le numérique et son éventuelle régulation de manière transdisciplinaire, et sans faire des acteurs du numérique, des héros ou des délinquants. »

**Olivier Fréget,**  
Fondateur associé, Fréget Glaser & Associés

## Regards croisés avec Confrontations Europe

À son invitation, Renaissance Numérique a partagé ces réflexions avec le think tank Confrontations Europe. Cet échange s'est traduit par une contribution dans la revue trimestrielle *Confrontations Europe*, « *Digital Markets Act : un remède aux maux de l'économie européenne ?* », rédigée par Jennyfer Chrétien, déléguée générale de Renaissance Numérique et Henri Isaac, ancien président du think tank. Elle reprend les questionnements partagés dans la publication de Renaissance Numérique.

Dans la continuité de cette contribution, le think tank a également été convié en décembre 2021 par le think tank européen à prendre part à un débat dédié aux enjeux de cette régulation pour les citoyens, « *Digital Markets Act : quels enjeux pour les citoyens européens ?* », à quelques semaines du début de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

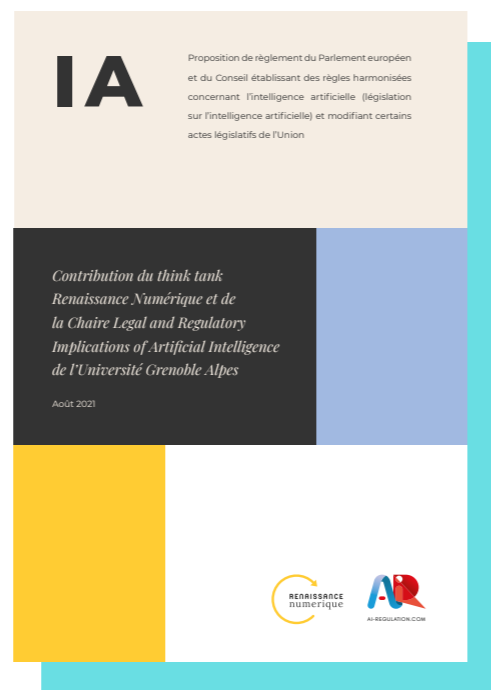


# Vers un nouvel équilibre autour des technologies d'intelligence artificielle ?

Le 21 avril 2021, la Commission européenne communiquait sa proposition de législation sur l'intelligence artificielle (AI Act), attendue depuis la publication de son livre blanc sur l'intelligence artificielle (IA) début 2020. Si les systèmes d'IA sont porteurs de nombreuses opportunités pour l'économie et la société européennes, ils soulèvent également d'importants défis pour l'Union européenne, qu'il s'agisse de sa capacité à innover – et à être ainsi compétitive en ce domaine au niveau international – ou de protéger les citoyens européens des risques que ces technologies peuvent engendrer pour leurs droits et libertés. Ces défis sont, en matière de régulation, particulièrement prégnants, ces technologies comme leurs usages étant divers, évolutifs et imprévisibles.

Renaissance Numérique, en partenariat avec la Chaire "Legal and Regulatory Implications of AI" du Multidisciplinary Institute for Artificial Intelligence de l'Université Grenoble Alpes a interrogé dans une note l'équilibre recherché par la Commission européenne au travers de ce texte, entre protection des citoyens et opportunités pour l'innovation. Adressée à la Commission européenne dans le cadre de sa consultation publique sur son projet législatif, elle s'inscrit dans la lignée des travaux de

Renaissance Numérique sur les technologies d'IA, en particulier de reconnaissance faciale, et la contribution du think tank relative au livre blanc de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle. Elle fait également suite à un séminaire organisé conjointement par Renaissance Numérique, la Chaire "Legal and Regulatory Implications of AI" et Facebook, en juin 2021. Cette publication se nourrit de la pluralité des idées exprimées au cours de ce séminaire, qui a réuni une quarantaine d'acteurs impliqués sur ces enjeux au niveau européen (juristes, ingénieurs, représentants des institutions publiques nationales et européennes, membres de la société civile, entreprises et chercheurs). Elle revient notamment sur la nécessité d'instaurer une gouvernance multipartite afin d'affronter les défis futurs d'interprétation et d'application du règlement.



« Le projet de règlement européen sur l'intelligence artificielle (IA) est d'une importance capitale pour l'encadrement juridique de l'IA en Europe. En dépit de l'avancée que son adoption constituerait, le texte, tel que rédigé par la Commission, pose un certain nombre de questions que la Chaire "Legal and Regulatory Implications of AI" ne peut ignorer.

Nous avons ainsi été ravis de collaborer avec Renaissance Numérique sur ce sujet. Notre réflexion commune présente les grands aspects de l'échange que nous avons conduit lors de notre séminaire dont l'objectif principal était de proposer une approche équilibrée entre innovation et respect des droits de l'individu. Ont notamment été abordées les questions relatives à la notion même d'intelligence artificielle, à la gouvernance de l'IA telle qu'elle ressort de la proposition de règlement européen, au processus d'évaluation des systèmes reposant sur l'IA, à l'éventuelle mise en place de bacs à sable réglementaires, etc. Nous avons par ailleurs publié séparément une série de rapports sur la question capitale concernant la régulation de la reconnaissance faciale. »

**Théodore Christakis,**  
Professeur de droit et titulaire de la chaire "Legal and Regulatory Implications of AI", Multidisciplinary Institute for Artificial Intelligence, Université Grenoble Alpes

## Reconnaissance faciale : une approche comparée de la France et du Royaume-Uni

Dans la lignée de son groupe de travail sur la reconnaissance faciale lancé en 2019, Renaissance Numérique a organisé un séminaire le 21 février 2021, visant à établir une analyse comparative de l'utilisation et de l'encadrement des technologies de reconnaissance faciale entre la France et le Royaume-Uni. Organisé en partenariat avec l'Ambassade du Royaume-Uni à Paris et le cabinet d'avocats Pinsent Masons, adhérent du think tank, ce séminaire européen a réuni une cinquantaine d'acteurs publics et privés, de la société civile et du monde de la recherche. La comparaison de la France et du Royaume-Uni revêt plusieurs intérêts en ce domaine. D'une part, les débats sont désormais relativement ancrés

(bien que récents) dans les deux pays. D'autre part, il existe des variations notables dans la manière de déployer et de réguler ces technologies de part et d'autre de la Manche. Une synthèse a été publiée à l'issue de ce séminaire, donnant une vue d'ensemble sur les aspects à aborder collectivement des deux côtés de la Manche.



« En travaillant avec Renaissance Numérique, nous comprenons mieux les positions et défis français dans le domaine du numérique et cela nous permet de souligner les synergies entre le Royaume-Uni et la France à ce propos. Le numérique est une priorité pour le gouvernement britannique et nous sommes heureux de nous associer avec Renaissance Numérique pour échanger et partager les meilleures pratiques des deux côtés de la Manche. »

**Thomas Barry,**  
Ministre conseiller pour les Affaires européennes et internationales,  
Ambassade du Royaume-Uni à Paris

# Bâtir une stratégie de souveraineté technologique

Avec la nouvelle mandature européenne et dans une situation géopolitique et sanitaire incertaine, la souveraineté européenne est désormais au cœur des priorités de l'Union européenne. Dans ce contexte, 2021 a été l'occasion de poser une première brique à la réflexion du groupe de travail de Renaissance Numérique sur la souveraineté numérique européenne, lancé à l'été 2020. Cette première étape a consisté en la définition des termes mêmes du débat, alors que la présidence française du Conseil de l'Union européenne était en préparatif. Le think tank invite notamment à privilégier le concept de « souveraineté technologique » à celui de « souveraineté numérique ». Pour nourrir ces travaux, une conférence européenne a été organisée en mai 2021, avant la publication d'une note en janvier 2022.

## Conférence européenne «Digital sovereignty: Which strategy for Europe?»

Renaissance Numérique a organisé, avec le soutien du bureau de l'Ambassadeur pour le numérique, Henri Verdier, une conférence européenne réunissant près de deux-cents personnalités, acteurs publics, membres de la société civile, chercheurs et entreprises qui agissent et pensent la question de la souveraineté numérique au niveau européen. L'objectif était de réfléchir collectivement au concept de « souveraineté numérique » et à une stratégie que l'Union européenne pourrait adopter à cet égard. Cet événement a favorisé des discussions approfondies avec des acteurs d'horizons et de points de vue divers, afin de développer une vision européenne de la souveraineté numérique. Au cœur de ces débats, deux questions : où et à quel niveau l'Union européenne est-elle dépendante en matière de numérique ? Comment l'Union européenne peut-elle développer des capacités suffisantes dans le domaine du numérique pour garantir sa souveraineté ?

Les actes de la conférence ont été publiés en juin 2021.

## Les intervenants

- **Anna-Michelle Asimakopoulou,** Députée, Parlement européen
- **Clément Beaune,** Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes
- **Marie Ekeland,** Fondatrice, 2050
- **Anne Marie Engtoft Larsen,** Ambassadrice du numérique, Danemark
- **Laura Kayali,** Journaliste, POLITICO
- **Thibaut Kleiner,** Directeur « Stratégie et Diffusion des politiques », DG CNECT, Commission européenne
- **Julien Nocetti,** Chercheur associé, Institut français des relations internationales (IFRI)
- **Guillaume Poupard,** Directeur général, Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
- **Marietje Schaake,** Directrice des politiques internationales, Cyber Policy Center, Stanford University et Présidente du CyberPeace Institute
- **Corinna Schulze,** Directrice des Affaires gouvernementales pour l'UE, SAP
- **Rene Summer,** Directeur des Relations gouvernementales et industrielles, Ericsson
- **Dragoș Tudorache,** Député, Parlement européen
- **Nicolas Vanbremeersch,** Membre du conseil d'administration, Renaissance Numérique



## PENSER L'UNION EUROPÉENNE COMME UNE PUISSANCE

Dans la lignée des travaux au sein de son groupe de travail, dont l'audition de dix-sept personnalités françaises, européennes et internationales, et de la conférence européenne, Renaissance Numérique a publié une première note sur la souveraineté technologique qui propose un éclairage sur le concept. Le think tank estime qu'établir un objectif clair en matière de souveraineté technologique pour l'Union européenne nécessite de sortir de la confusion des termes du débat : la maîtrise de la dimension stratégique numérique ne relève pas en effet que du numérique, mais embrasse plus largement un certain nombre de technologies. Renaissance Numérique considère par ailleurs que la souveraineté technologique ne peut avoir lieu qu'à l'échelle européenne, pour des raisons de capacité d'investissement. C'est pourquoi le think tank invite les États membres à considérer l'UE comme un levier de puissance en matière

numérique et à faire prévaloir le principe de subsidiarité inscrit dans le droit de l'Union européenne. Il appelle à ce titre à l'avènement d'une conception partenariale de la puissance européenne, qui mêlera nécessairement des intérêts et des acteurs publics et privés.

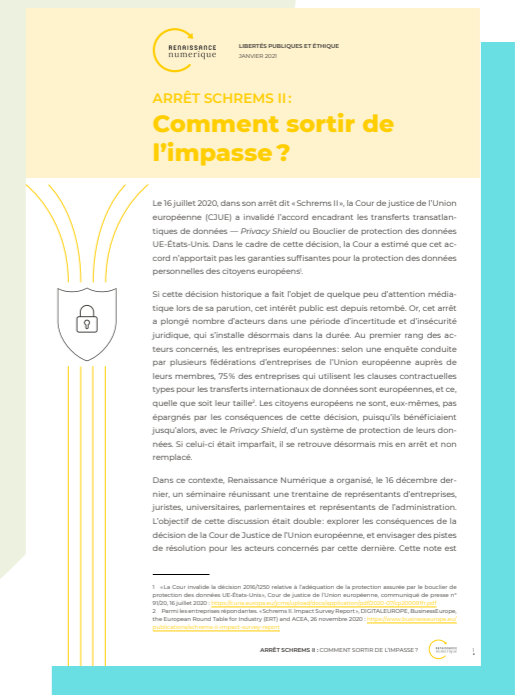


*« L'Union européenne est à la croisée des chemins. Si nous travaillons ensemble, vingt-sept États membres et institutions européennes, nous avons la capacité de regagner notre souveraineté numérique par des investissements en commun à dimension continentale dans les technologies du futur. Il n'y a pas de fatalité. Notre boussole numérique 2030 a tracé la voie et notre déclaration sur les droits et principes numériques est notre promesse pour tous les citoyens d'une transformation numérique plus humaine, inclusive, prospère et environnementale. »*

**Thibaut Kleiner,**  
Directeur « Stratégie et Diffusion des politiques », DG CNECT, Commission européenne

## Transferts internationaux des données : un conflit de souveraineté

À la suite d'un séminaire organisé en décembre 2020 sur l'arrêt dit « Schrems II » de la Cour de justice de l'Union européenne, Renaissance Numérique a publié une note en janvier 2021 : « Arrêt Schrems II : Comment sortir de l'impasse ? ». Celle-ci retrace la chronologie des décisions préalables à l'arrêt, qui a plongé nombre d'acteurs européens dans une période d'incertitude légale. Elle appelle également la Commission européenne à mener une concertation auprès des parties prenantes afin d'établir une méthode partagée pour l'application de cette décision au sein de l'UE. Si le régime de transferts de données annulé était imparfait, il se retrouve désormais mis en arrêt et non remplacé dans l'attente d'une nouvelle décision d'adéquation entre l'Union européenne et les États-Unis. Renaissance Numérique considère que le débat ne peut être laissé aux seuls régulateurs des données, puisque la discussion juridique dépasse le champ de leur protection. Derrière cette décision, apparaît un conflit de souveraineté entre États, puisque cet arrêt considère que les lois d'un pays ne sont pas suffisantes pour justifier le transfert de données vers ce dernier. L'UE invoque le règlement général sur la protection des données (RGPD), là où un État met en jeu son économie et sa sécurité nationales. La résolution de ce conflit ne pourra donc passer que par la signature d'un nouvel accord politique robuste avec les États-Unis.



# 3

## Porter les fondamentaux de l'État de droit dans le numérique

*Renaissance Numérique reste vigilant à l'impact que peut avoir la transformation numérique sur les libertés et droits fondamentaux des individus. Qu'il s'agisse de la manière d'encadrer le déploiement de technologies à des fins de sécurité, ou de la préservation des espaces en ligne, Renaissance Numérique a été attentif en 2021 au maintien de garde-fous nécessaires à l'équilibre entre les différents droits et libertés fondamentaux dans le champ numérique.*

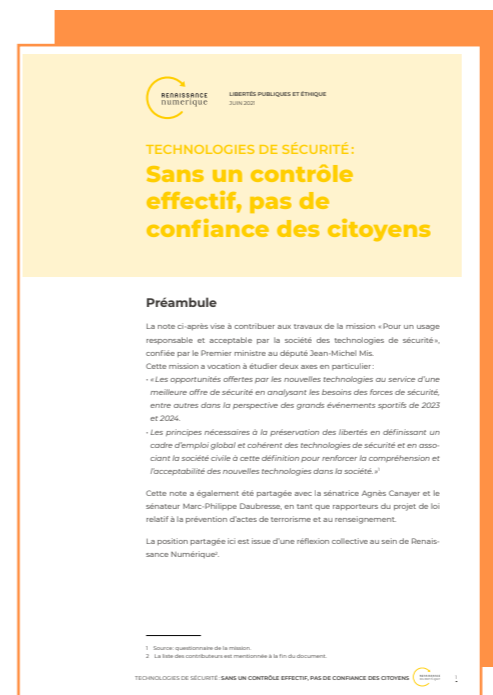
## La sécurité, un droit à concilier avec les autres

### UNE COURSE EN AVANT VERS DES TECHNOLOGIES DE SÉCURITÉ TOUJOURS PLUS INTRUSIVES

Au cours des dernières années, exécutifs et législateurs ont multiplié les actes réglementaires visant à favoriser le déploiement de technologies toujours plus intrusives dans le champ de la sécurité, sans que le besoin de ces technologies et leur apport incrémental ne soient sérieusement interrogés. À ce titre, Renaissance Numérique constate que le débat a peu progressé depuis sa position en 2015, relative à la loi Renseignement.

Le think tank l'a rappelé dans une contribution publiée en juin 2021, « Technologies de sécurité : Sans un contrôle effectif, pas de confiance des citoyens », alors qu'il était sollicité à quelques jours d'intervalle par la mission « Pour un usage responsable et acceptable par la société des technologies de sécurité », conduite par le député Jean-Michel Mis, et par les sénateurs Agnès Canayer et Marc-Philippe Daubresse, en tant que rapporteurs du projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement.

Renaissance Numérique y dénonce l'accumulation d'exceptions juridiques qui ont pour



conséquence d'affaiblir le cadre entourant ces technologies et les équilibres fondamentaux, au prétexte que le cadre juridique actuel contraindrait les possibilités de sécurité. Le think tank rappelle à ce titre que le respect des procédures, dont le principe de proportionnalité, est un prérequis pour la confiance des citoyens. Il considère qu'il n'y a pas lieu de créer de nouvelles instances pour garantir les équilibres fondamentaux dans le champ de la sécurité, mais qu'il est nécessaire de permettre aux organes de contrôle indépendants de jouer pleinement le rôle que la loi leur consacre (notamment la Commission nationale de l'informatique et des libertés et la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement).

### Afin que le cadre juridique soit pleinement appliqué, Renaissance Numérique entrevoit trois voies d'amélioration :

- 1 Partager une culture juridique et technique avec les décideurs publics et potentiels utilisateurs des technologies de sécurité.
- 2 Donner enfin un pouvoir de contrôle effectif à la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR).
- 3 Renforcer le droit d'accès indirect qui constitue une voie de recours à la disposition des citoyens, en faisant évoluer le rôle du commissaire de la CNIL chargé de garantir l'effectivité de ce droit par l'interrogation des organismes publics détenant des informations sur un citoyen requérant.



## LE CHIFFREMENT, UN OUTIL ESSENTIEL À LA CYBERSÉCURITÉ ET À L'ÉQUILIBRE DES DROITS ET LIBERTÉS

Le chiffrement, outil de sécurisation des systèmes d'information et protecteur des droits et libertés fondamentaux (liberté d'expression et droit à la vie privée notamment), est essentiel pour les économies et les sociétés numériques. Or, plusieurs autorités publiques à travers le monde appellent à l'instauration de portes dérobées (*backdoors*) dans ces technologies afin de lutter contre le terrorisme et la criminalité, au risque de les affaiblir.

Dans le cadre du mois européen de la cybersécurité, en octobre 2021, Renaissance Numérique a co-organisé avec Kaspersky France, un débat visant à interroger les défis contemporains auxquels le chiffrement est confronté, qu'ils soient technologiques ou politiques. Intitulé « Chiffrement : quel équilibre entre vie privée et sécurité nationale ? », cette table ronde a réuni des experts juridiques, de la gendarmerie et en cybersécurité. Lors de la discussion, les intervenants sont revenus sur les risques induits par un affaiblissement du chiffrement et la capacité du cadre juridique existant à garantir un équilibre entre vie privée et enjeux de sécurité nationale. La synthèse de ces échanges a été publiée en février 2022.

### Les intervenants

- **Pierre-Yves Caniotti**,  
Directeur de la Stratégie, de la Prospective et des Partenariats, Commandement de la Gendarmerie dans le Cyberespace (COMCyberGEND)
- **Étienne Drouard**,  
Avocat associé, Hogan Lovells
- **Renaud Lifchitz**,  
Directeur scientifique, Holiseum et Membre de l'Association des réservistes du chiffre et de la sécurité de l'information (ARCSI)
- **Rayna Stamboliyska**,  
Présidente, RS Strategy



« Comme de nombreux sujets, le rôle du chiffrement reste au croisement de la nécessité de protéger la sécurité et les droits fondamentaux. Sans avoir la pré-

tentation de révolutionner ce débat vieux comme le monde, il est, toutefois, indispensable pour une démocratie en bonne santé de réaffirmer son attachement à la nuance via un débat ouvert et nourri. C'est dans cette démarche-là que j'ai apprécié et accepté l'invitation de Renaissance Numérique pour participer au débat sur le chiffrement du Cybermoi/s 2021. Il m'importe, en tant que personne impliquée dans la vie de la cité, de continuer à dépasser l'incantatoire « la tech est neutre » et de continuer à questionner, enrichir et mieux expliquer les enjeux complexes de nos vies connectées. »

**Rayna Stamboliyska**,  
Fondatrice et Présidente, RS Strategy

## Préserver l'espace public en ligne

À l'instar d'autres espaces de notre société, l'espace public en ligne est régi par les règles de notre État de droit, au cœur desquelles les principes de proportionnalité et d'équilibre entre les droits et libertés. Face à la propagation des risques en ligne (discours de haine, désinformation, cyberharcèlement...), les pouvoirs publics ont multiplié ces dernières années les actions visant à endiguer ces phénomènes, en renforçant notamment la responsabilité des acteurs qui façonnent cet espace, en particulier les opérateurs de plateformes numériques. Depuis le lancement de

son projet Seriously, en 2015, Renaissance Numérique est attentif à ces enjeux et à cette évolution, et a porté de nombreuses réflexions sur les approches de modération de cet espace et la nécessité d'y préserver les équilibres fondamentaux et sa diversité. Dans ce cadre, le think tank a alerté à plusieurs reprises sur l'impact de mesures entreprises par les gouvernements et législateurs.

En 2021, Renaissance Numérique a, à ce titre, porté deux contributions sur des textes législatifs aux niveaux européen et français.

1

## LETTRE COMMUNE APPELANT À VOTER CONTRE LE RÈGLEMENT DE PRÉVENTION DE LA DIFFUSION DE CONTENUS À CARACTÈRE TERRORISTE EN LIGNE

En avril 2021, le think tank a co-signé une lettre, avec d'autres organisations non gouvernementales françaises, appelant les députés européens à voter contre la proposition de règlement relatif à la prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne. Selon les signataires, celle-ci nuisait dans sa rédaction aux droits et libertés fondamentaux des individus en permettant aux autorités de n'importe quel État membre de l'Union européenne de demander à toute plateforme en ligne le retrait en une heure d'un contenu que cette autorité aurait considéré comme relevant d'un caractère terroriste. L'analyse du collectif s'est notamment basée sur le parcours juridique de la loi Avia de 2020, qui a été invalidée dans sa quasi-totalité par le Conseil constitutionnel pour atteinte disproportionnée à la liberté d'expression et de communication.

2

## LES SEUILS DE CONNEXIONS : UN INDICATEUR INSUFFISANT QUI NE TIENT PAS COMPTE DE LA DIVERSITÉ DU PAYSAGE EN LIGNE ET DES DÉFIS DE LA MODÉRATION

En septembre 2021, Renaissance Numérique a été convié par la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIIC), en qualité de membre de l'Observatoire de la haine en ligne du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA, désormais ARCOM), à répondre à la consultation publique sur le projet de décret d'application de l'article 42 de la loi n°2021-1011 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, fixant les seuils d'application du dispositif aux opérateurs de plateforme en ligne.

Dans cette contribution, le think tank a regretté que ce texte ait devancé une discussion en cours au niveau européen, autour du *Digital Services Act*, alors que l'ensemble des parties prenantes s'accordaient sur la nécessité de porter cette régulation au niveau européen. Il a par ailleurs rappelé l'inefficacité des indicateurs fondés uniquement sur des critères quantitatifs. Sur ce sujet, Renaissance Numérique invite à considérer des critères qualitatifs relatifs aux pratiques de modération pour développer une régulation efficace et qui ne réduise pas davantage la diversité des espaces en ligne. Cibler les acteurs à réguler sur la base du seul fondement des seuils de connexions ne tient en effet pas compte de la variété des opérateurs de plateforme en ligne confrontés à des défis de modération distincts.

## Comment aborder les troubles informationnels en ligne ?

Fausse information, contenus trompeurs, *clickbait*... Les troubles informationnels sont un phénomène associé à la nature démocratique et participative des espaces en ligne. S'ils ne sont pas nouveaux, la pandémie de Covid-19 a mis une nouvelle fois en exergue l'existence de ces troubles : théories du complot, mouvements anti-vaccins, tweets douteux (voire dangereux) de la part de chefs d'État... Si bien que la lutte contre la diffusion de tels contenus est devenue un véritable défi et enjeu de santé publique. Le relever nécessite d'appréhender les diverses dimensions de ces « troubles informationnels », leurs dynamiques, ainsi que les solutions collectives à déployer pour y faire face. Dans le cadre de la conférence "Covid-19 Mis/Disinformation: Addressing the Viral Challenge" organisée par l'Ambassade du Royaume-Uni à Paris le 17 novembre 2021, Renaissance Numérique a organisé une table ronde qui a réuni une variété d'acteurs français et britanniques afin de débattre de ces enjeux.

La synthèse de cette discussion a été publiée en avril 2022.

## Les intervenants

- **Mari Durban**, Responsable de la politique de lutte contre la désinformation, Ministère britannique du Numérique, de la Culture, des Médias et des Sports (DCMS)
- **Camille Grenier**, Responsable des opérations, Forum sur l'information et la démocratie
- **Rahaf Harfoush**, Anthropologue du numérique et Membre du Conseil national du numérique



« J'ai été ravie de participer à une table ronde avec l'équipe de Renaissance Numérique et d'autres experts respectés. J'ai trouvé leurs recherches perspicaces et approfondies et la conversation était une approche fascinante et multidisciplinaire d'un sujet auquel je pense que tous les dirigeants devraient réfléchir. »

**Rahaf Harfoush**,  
Membre, Conseil national du numérique

# Gouverner le numérique à l'aune des usages

# 4

*L'action publique sur le numérique peine encore trop souvent à appréhender les usages et le rôle des utilisateurs, souvent vus comme des acteurs passifs, « subissant » la transformation numérique de notre société. Or, cette connaissance est essentielle pour répondre aux défis posés par cette évolution et embarquer les citoyens. Renaissance Numérique se donne pour mission de mettre l'utilisateur, l'utilisateur ou le citoyen au centre de ses réflexions. En 2021, deux groupes de travail ont été consacrés à penser la gouvernance du numérique à l'aune des usages numériques dans deux domaines essentiels à la société : la santé et les droits des mineurs en ligne. Cette année a par ailleurs revêtu une importance particulière pour le think tank, avec le don de la plateforme Seriously aux CEMÉA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active). Ce transfert marque la fin d'une démarche de plusieurs années au travers de laquelle Renaissance Numérique a cherché à redonner aux internautes les clés du débat démocratique en ligne.*

## Mettre les citoyens au cœur de la transformation du système de santé

Données épidémiologiques, données partagées à des fins de *contact tracing*... notre système de santé a intégré depuis longtemps l'utilisation de données dans son fonctionnement. Projetées sur le devant de la scène dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, ces données sont au cœur de nombreux projets nationaux et européens. Des initiatives qui partagent le même but : faciliter l'accès et le partage de ces données, soit à des fins de recherche et d'innovation, soit dans le

cadre des parcours de soins et du suivi médical. Mais alors même que ces initiatives se multiplient, les acteurs de la chaîne de santé ne sont pas parvenus à se saisir pleinement de ces données pour améliorer la gouvernance et l'efficacité du système. Un certain nombre de questions restent en suspens quant à leur traitement : ces données restent en effet un objet flou pour un grand nombre d'individus et de professionnels de santé, et sont portées par une gouvernance peu lisible.



Face à ces défis, Renaissance Numérique a présenté plusieurs recommandations dans son rapport « Données de santé : passer le cap citoyen ! », publié en juin 2021. Ce rapport est la conclusion du groupe de travail que le think tank a initié en février 2020. S'appuyant sur les expertises des douze adhérents membres du groupe de travail, ainsi que sur une trentaine d'auditions auprès de parties prenantes du secteur, la publication réalise un diagnostic en profondeur des faiblesses du système de

### Renaissance Numérique met en avant onze recommandations au travers de trois grands axes :

- 1 Amplifier l'acculturation en matière de données de santé, et plus généralement en matière de numérique en santé.
- 2 Clarifier la gouvernance des données de santé.
- 3 Mettre le citoyen au cœur de la gouvernance des données de santé.

santé français vis-à-vis de l'utilisation des données de santé. Plusieurs pistes d'actions sont adressées à l'ensemble des acteurs du système de santé, afin de faire de ces données un pilier de la transformation du système et de notre démocratie sanitaire.





« Passer un cap dans l'exploitation des données au service du système de santé et mettre les citoyens au cœur de cette transformation résonne particulièrement pour nous, structure publique, dont la principale mission est de faciliter le partage des données de santé issues de sources très variées afin de favoriser la recherche et l'innovation. De nos échanges, et du rapport de Renaissance Numérique, sont ressorties des synergies... Depuis, le think tank s'est intégré dans le cadre des engagements du Health Data Hub (HDH) au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, entre autres ceux visant à produire une culture de la donnée de santé, et à promouvoir la science ouverte en santé au service d'une action publique transparente, responsable et collaborative. Aussi, garantir l'écoute et la participation de la société civile constitue l'un des axes prioritaires du HDH, qui est d'ailleurs porté en grande partie par la direction citoyenne du HDH. Dans ce cadre, et fort des échanges avec Renaissance Numérique, le HDH a lancé une réflexion sur la définition d'une gouvernance citoyenne. L'objectif est de la mettre en œuvre, de sorte à orienter les actions d'écoute les plus adaptées ».

**Stéphanie Combes,**  
Directrice, Health Data Hub

## Garantir les droits des mineurs en ligne

L'accélération des usages numériques des mineurs soulève de nombreuses questions en matière de protection de ce public particulièrement vulnérable et de garantie de leurs droits. Hors ligne, l'enfant possède des espaces de liberté vis-à-vis de son entourage. En ligne, il doit en être de même. Particulièrement à l'adolescence, alors qu'il est en pleine construction dans son rapport à autrui, un mineur a besoin d'échanger avec ses pairs. Il doit pouvoir exercer son droit à exprimer ses idées et opinions en ligne. Il doit être possible pour lui de se mouvoir dans cet espace tout en étant protégé. Avec la dématérialisation d'un certain nombre des activités du quotidien, il convient également de relever que des droits spécifiques, que le mineur possède hors ligne, doivent également être accompagnés en ligne, par exemple dans le champ de la santé. Dès lors, les usages numériques des mineurs interrogent les équilibres de notre État de droit, entre la nécessaire protection vis-à-vis des risques auxquels ils sont confrontés

avec le numérique et les opportunités offertes par ce dernier. Or, l'action publique peine à bâtir une stratégie claire autour de cette double ambition.

C'est dans cette optique que Renaissance Numérique a lancé un groupe de travail sur les droits des mineurs en ligne au printemps 2021. Ce groupe de travail, qui réunit une douzaine d'adhérents du think tank, est co-piloté par Justine Atlan, directrice générale de l'association e-Enfance/3018 et Annabelle Richard, avocate associée au sein du pôle « Technologies, Médias et Télécommunications » du cabinet Pinsent Masons.

Le think tank a partagé ses premières réflexions en novembre 2021 dans une table ronde organisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'occasion du lancement officiel de sa « Recommandation sur les enfants dans l'environnement numérique ». Une première note sera par ailleurs publiée à l'été 2022.



« Au-delà de les protéger des risques auxquels ils peuvent être confrontés en ligne (cyberharcèlement, grooming, exposition à des contenus préjudiciables...), l'enjeu est de s'assurer que tous les mineurs profitent effectivement des opportunités que le cyberspace peut leur offrir. Pour l'heure, un équilibre reste à trouver entre la protection des mineurs en ligne et le droit à la vie privée, entre intérêts privés et collectifs. Le groupe de travail initié par Renaissance Numérique vise à proposer des pistes de réflexion et d'action à cet égard. »

**Jessica Galissaire,**  
Responsable des études, Renaissance Numérique

## Transfert de Seriously aux CEMÉA

En 2015, Renaissance Numérique a initié sa première incubation d'un outil de mise en capacité des citoyens : la plateforme en ligne Seriously (seriously.org). En concevant cet outil visant à lutter contre la propagation des discours de haine en ligne, le think tank a démontré sa capacité d'anticipation sur une problématique qui est désormais au cœur du débat public.

### RÉPONDRE AU DÉFI POSÉ PAR LA « ZONE GRISE » DES CONTENUS EN LIGNE

Lancé au lendemain des attentats de janvier 2015 en France, le projet Seriously part du constat que pour faire face à la haine en ligne, le droit et les outils de signalement, principaux leviers d'action à la disposition des internautes, ne suffisent pas. De nombreux propos haineux se situent dans une « zone grise », c'est-à-dire à la frontière de la légalité, difficilement appréhendables par ces outils. Cette difficulté est d'ailleurs au cœur des débats sur les textes nationaux et européens de régulation des contenus en ligne, et de la censure du Conseil constitutionnel de la loi visant à lutter contre les contenus haineux sur Internet en juin 2020. Le projet vise ainsi à équiper les

citoyens avec un outil - la plateforme en ligne seriously.org - et une méthode d'accompagnement des internautes complémentaires, qui permettent de convertir les propos haineux en une démarche discursive. En 2017, dans son rapport "Countering Violent Extremism and Radicalisation that Lead to Terrorism: Ideas, Recommendations, and Good Practices from the OSCE Region", l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a promu Seriously parmi les bonnes pratiques de contre-discours à travers le monde.

« Engagés depuis longtemps pour que la solidarité l'emporte sur tous les replis sur soi et que le débat serein et exigeant permette la construction d'une société authentiquement éducative, les CEMÉA sont heureux et fiers de porter aujourd'hui la plateforme Seriously. Faire reculer tous les discours de haine, de rejet de l'autre et de violence à l'égard des personnes est, en effet, un enjeu essentiel. Contribuer à ce que le numérique relie les humains entre eux, favorise les échanges et ouvre des perspectives à notre avenir commun est un défi fondamental aujourd'hui. Nous sommes engagés dans cette voie. Avec Seriously, nous allons encore avancer ensemble. »

**Philippe Meirieu,**  
Président, Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉA)



### UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE INÉDITE

Le projet Seriously est le fruit d'une démarche collaborative inédite, qui a réuni une diversité d'acteurs, aux niveaux national et international : acteurs du monde associatif de la défense des droits et de l'éducation, du monde de la recherche et des institutions, plateformes numériques. Cette démarche s'est matérialisée par des actions communes, allant des ateliers de co-conception de l'outil jusqu'à la constitution d'instances de gouvernance du projet.

### UN PROJET DÉSORMAIS PORTÉ AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

Après quatre ans d'incubation en son sein, Renaissance Numérique a décidé en 2021 de faire don de la plateforme aux CEMÉA, mouvement d'éducation nouvelle et d'éducation populaire. Il s'agit pour le think tank de permettre à cette initiative de passer un nouveau cap en matière de diffusion et d'impact, en la confiant à un acteur au plus près du terrain éducatif et en en faisant un levier tangible d'éducation à la citoyenneté numérique et au débat en ligne. L'enjeu est d'intégrer la plateforme Seriously à la fois dans la formation des éducateurs, animateurs, enseignants et de tout formateur ou formatrice travaillant avec des jeunes, mais aussi directement dans des ateliers et parcours d'éducation au numérique.



5

# Le think tank de la société numérique

## Qui sommes-nous ?

Renaissance Numérique est un think tank indépendant dédié à la transformation numérique de la société. Il produit des éclairages sur les changements que cette transformation entraîne et œuvre à donner à chacun les clés de sa maîtrise.

### LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : UN DÉFI POUR NOS SOCIÉTÉS

Porteuse d'un pouvoir énorme, la transformation numérique bouscule les structures sociales, économiques, politiques de nos sociétés. Elle percute les chaînes de valeur économiques, les interactions installées dans l'ère moderne, nos manières de faire société. À la fois équivoque, mouvante et rapide, cette transformation est éminemment complexe.

Elle offre la possibilité de redonner sa place au débat public et de renouveler la vie démocratique. Elle donne un nouvel élan à nos droits et libertés (d'expression et d'entreprendre, notamment). Elle offre une chance à l'Union européenne de reprendre sa place dans des marchés mondiaux déterminants pour l'économie de demain. En cela, la transformation numérique représente une opportunité immense et sans précédent, non seulement pour chaque citoyen, mais aussi pour l'Europe en tant que société.

Elle est cependant entrée dans un moment critique. Nos sociétés, nos pouvoirs (politiques, économiques), percutés par cette transformation, cherchent tantôt à la mobiliser à leur profit, tantôt à neutraliser le pouvoir que le numérique confère. Alors que le numérique est partout, les demandes d'exploitation ou de limitation de son pouvoir se multiplient. L'appel à la régulation est récurrent, et la nécessité de réinventer la gouvernance du numérique se fait de plus en plus prégnante.

Le défi de nos sociétés est d'intégrer cette transformation : d'en tirer le potentiel et les bénéfices, de se transformer avec elle, en réinventant nos logiques économiques, sociales et politiques, et en œuvrant collectivement à la limitation de ses potentielles externalités négatives.

### TOUS ACTEURS ET CITOYENS D'UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

Créé en 2007, Renaissance Numérique est né d'une double ambition :

- 1 considérer tous les maillons de la société comme des acteurs à part entière de la transformation numérique (les citoyens comme les acteurs publics ou privés) ;
- 2 œuvrer à ce que tous puissent bénéficier des changements que cette transformation induit.

### ANIMER LE DÉBAT SUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Chercher à éclairer la transformation numérique appelle de nouvelles manières de débattre et de dialoguer. C'est pourquoi Renaissance Numérique promeut l'organisation d'un débat libre, ouvert, le plus public et inclusif possible.

La transformation numérique mérite un débat de qualité, qui dépasse les logiques de représentations et les intérêts catégoriels. Au sein du think tank, cette ambition se traduit par la confrontation des expertises et des regards les plus pluriels possibles. Cette démarche vise également à faire entendre dans le débat public la voix de la société civile dans sa diversité.

En outre, la complexité, les paradoxes et les tensions que la transformation numérique engendre doivent être respectés. Les tentations de simplification, de réunion derrière des

Le think tank cherche à éclairer cette transformation et à nourrir les décisions publiques et les stratégies d'acteurs qu'elle entraîne. Ce faisant, Renaissance Numérique vise à donner à chacun les clés de sa maîtrise.

Le think tank s'attache par ailleurs à proposer une vision de long terme, une stratégie autour de cette transformation.

*buzzwords* ou de cadrages trop faciles, empêchent souvent la bonne appréhension des problématiques induites par cette transformation. Elles sont un obstacle à une gouvernance intelligente et utile du numérique.

Notre ambition est, au contraire, d'organiser un débat qui regarde loin et cherche profond. Alors que trop souvent, on gouverne, débat et régule dans l'urgence, nous portons une attention à la racine des sujets et à la profondeur des transformations à l'œuvre. Là où trop souvent règne la réaction, Renaissance Numérique introduit de la stratégie.

## NOS AXES DE TRAVAIL

Renaissance Numérique se pose comme un lieu de débat, de confrontation positive d'expertises et d'idées, sur des temps longs ou courts, dans des formats divers : événements ouverts ou fermés, notes, rapports, décryptages, interviews, tribunes, contributions...

Le think tank nourrit le débat public en faisant émerger de nouveaux thèmes, en ouvrant de nouvelles perspectives, ou en recadrant des débats parfois mal nourris. Nous concentrons notre action sur trois axes majeurs : société, économie et pouvoir.

### SOCIÉTÉ

Nos nouvelles pratiques sociales et leurs médiations, nos nouvelles manières de débattre et de dialoguer, renouvellent et transforment nos relations. Elles modifient les structures et dynamiques de représentation, et la nature même de notre espace public. Ce faisant, la transformation numérique induit une nouvelle organisation de la société, de nouveaux usages, qui se font dans de nouveaux espaces. Dans ces espaces, les contenus, mais également nos interactions et nos identités, sont en perpétuelle redéfinition.

Renaissance Numérique souhaite nourrir la compréhension de la façon dont s'organise la société à l'ère numérique. À cet égard, nous visons à peser sur les manières dont nous pouvons co-construire cette société, et bâtir ces espaces communs, privés, au bénéfice de tous.

### ÉCONOMIE

La transformation numérique de l'économie est à la source des nouvelles prospérités et dynamiques de nos sociétés. De nouvelles technologies, de nouvelles innovations, de nouveaux secteurs apparaissent et viennent bouleverser des chaînes de valeur dans leur entièreté.

Renaissance Numérique contribue à la construction de visions et stratégies partagées, à la fois sur les transformations de secteurs clés (agriculture, santé ...), et sur les nouvelles logiques de modèles économiques (plateformisation, etc.), pour anticiper les dynamiques des transformations et permettre à chacun de former des stratégies.

### POUVOIR

La transformation numérique de la société fait émerger de nouveaux rapports au pouvoir. Elle entraîne des rapports de force, des rivalités et des tensions inédits : entre les individus et l'État, entre l'État et les entreprises, entre les individus et les entreprises, entre individus, voire entre États eux-mêmes. Menacés, affaiblis ou renforcés, tous les acteurs de pouvoir, de médiation et de représentation, qu'ils soient publics ou privés, sont appelés à réinventer leur rôle et leur manière de faire. De cette réalité découlent de nouveaux enjeux de régulation et de gouvernance.

Renaissance Numérique cherche à comprendre et caractériser les nouvelles dynamiques de pouvoir. Le think tank veille particulièrement à l'existence des garde-fous nécessaires au maintien des équilibres entre nos différents droits et libertés fondamentaux à l'ère numérique.

## RÉSEAUX ET TRANSPARENCE

Renaissance Numérique est un membre historique du Collectif EducNum, initié par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en mai 2013, et du comité d'organisation du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) France.

Depuis 2020, Renaissance Numérique est également membre de l'Observatoire de la haine en ligne, rattaché au Conseil supérieur de l'audiovisuel (devenu Arcom). Découlant de la loi du 24 juin 2020 visant à lutter contre la haine en ligne, l'Observatoire est composé d'une cinquantaine d'acteurs (opérateurs de services numériques, associations, administrations et chercheurs). Il vise à mesurer et étudier les phénomènes de haine en ligne en France, afin de mieux lutter contre. Le think tank participe notamment activement au troisième groupe de travail de l'instance, dédié à l'analyse des mécanismes de diffusion de la haine en ligne et des moyens de lutter contre.

Renaissance Numérique est labellisé par le mouvement #JamaisSansElles, qui s'engage à promouvoir la mixité dans les événements publics. À l'occasion de la treizième édition du Forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet, le think tank a renforcé cet engagement en signant la Charte #Jamais-SansElles pour les acteurs de la gouvernance de l'Internet, qui vise à adopter une règle de conduite globale et générique pour l'égalité reconnaissance et participation des femmes dans le numérique.

En accord avec sa démarche de transparence, le think tank est inscrit au répertoire des représentants d'intérêts de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et au registre de transparence de l'Union européenne.

## Qui finance Renaissance Numérique ?

Les financements de Renaissance Numérique sont essentiellement privés. Ils proviennent en majorité de la cotisation annuelle de ses adhérents, qui s'élève de 60 à 15 000 euros selon la nature de l'adhérent et son chiffre d'affaires annuel en France. Aucune cotisation d'adhérent n'excède 6 % des ressources du think tank qui s'élèvent à près de 270 000 euros environ pour l'année 2021 (janvier 2021-décembre 2021).

Des projets annexes, événements ou publications par exemple, font également l'objet de soutiens ou sponsoring *ad hoc*.

**Le bilan comptable 2021 de Renaissance Numérique est en accès libre sur le site internet du think tank.**

# Nos adhérents

## LES MEMBRES DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

<b>Jérôme ADAM</b>	<i>J'en Crois Pas Mes Yeux</i>	Bureau (trésorier)
<b>Bernard ASTRUC</b>	<i>Eutelmed</i>	Bureau
<b>Justine ATLAN</b>	<i>e-Enfance</i>	Bureau (vice-présidente)
<b>Guillaume BUFFET</b>	<i>U Change</i>	Conseil d'administration
<b>Corinne CAILLAUD</b>	<i>Microsoft France</i>	Bureau
<b>Lucien CASTEX</b>	<i>AFNIC</i>	Conseil d'administration
<b>Étienne DROUARD</b>	<i>Hogan Lovells</i>	Conseil d'administration
<b>Maxime DROUET</b>	<i>Université Gustave Eiffel</i>	Conseil d'administration
<b>Valérie FERNANDEZ</b>	<i>Télécom Paris</i>	Conseil d'administration
<b>Henri ISAAC</b>	<i>Université PSL Paris-Dauphine</i>	Bureau (vice-président)
<b>Samuel LE GOFF</b>	<i>CommStrat</i>	Conseil d'administration
<b>Emmanuel LEMPERT</b>	<i>SAP</i>	Conseil d'administration
<b>Sophie LE PALLEC</b>	<i>GS1 France</i>	Conseil d'administration
<b>Régine LEROY</b>	<i>Agilia Partners</i>	Conseil d'administration
<b>Smara LUNGU</b>	<i>Docaposte</i>	Conseil d'administration
<b>Marine POUYAT</b>	<i>W Talents</i>	Conseil d'administration
<b>Nicolas VANBREMEERSCH</b>	<i>Spintank</i>	Bureau (président)

## LES MEMBRES DU THINK TANK EN 2021

<b>Jérôme ADAM</b>	Producteur, J'en Crois Pas Mes Yeux
<b>Bernard ASTRUC</b>	Fondateur et Directeur des affaires médicales, Eutelmed
<b>Justine ATLAN</b>	Directrice générale, Association e-Enfance/3018
<b>Matthieu BELLOIR</b>	Directeur de la RSE, Orange
<b>Guillaume BUFFET</b>	Président, U Change
<b>Corinne CAILLAUD</b>	Directrice des Affaires juridiques, publiques et externes, Microsoft France
<b>Lucien CASTEX</b>	Représentant pour les Affaires publiques et le Développement des partenariats, AFNIC
<b>Tanguy DE COATPONT</b>	Directeur général, Kaspersky France
<b>Pierre-Frédéric DEGON</b>	Directeur des Affaires gouvernementales, Abbott France
<b>Étienne DROUARD</b>	Avocat associé, Hogan Lovells
<b>Maxime DROUET</b>	Maître de conférences associé, Université Gustave Eiffel
<b>Anne DUBOSCQ</b>	Directrice des Affaires publiques, OVHcloud
<b>Stéphanie DU BOUCHER</b>	Responsable des Affaires publiques, Roche et Secrétaire générale, Fondation Roche
<b>Valérie FERNANDEZ</b>	Professeure et titulaire de la chaire "Responsibility for Digital Identity", Télécom Paris
<b>Olivier FRÉGET</b>	Fondateur associé, Fréget Glaser & Associés
<b>Lucien GRANDVAL</b>	Responsable des Affaires publiques et de la Communication, Yubo
<b>Olivier GUÉRIN</b>	Président, L'ambassade
<b>Thibault GUIROY</b>	Responsable des Relations institutionnelles, Google France
<b>Henri ISAAC</b>	Maître de conférences, PSL Université Paris-Dauphine
<b>Damien JACOB</b>	Professeur, Université de Liège
<b>Sarah KHEMIS</b>	Responsable des Relations institutionnelles et des Affaires publiques, TikTok France
<b>Anne LALOU</b>	Directrice, Web School Factory
<b>Léo LAUGIER</b>	Doctorant en informatique, Institut Polytechnique de Paris
<b>Samuel LE GOFF</b>	Consultant, CommStrat
<b>Stéphane LELUX</b>	Président, Tactis
<b>Emmanuel LEMPERT</b>	Vice-président des Affaires publiques France, Afrique francophone et Moyen-Orient, SAP
<b>Sophie LE PALLEC</b>	Responsable des Affaires publiques, GS1 France
<b>Régine LEROY</b>	Présidente, Agilia Partners
<b>François LHEMERY</b>	Directeur délégué aux Affaires publiques et à la Communication, numeum
<b>Marc LOLIVIER</b>	Directeur général, Fevad
<b>Smara LUNGU</b>	Directrice Marketing stratégique, Veille concurrentielle et Écosystèmes, Docaposte
<b>Julien NOCETTI</b>	Chercheur, Institut français des relations internationales (IFRI)
<b>Béatrice OEUVRARD</b>	Responsable des Affaires publiques, Meta France
<b>Roxana OLOGEANU-TADDEI</b>	Professeure de Management des systèmes d'information, Toulouse Business School
<b>Marine POUYAT</b>	Présidente, W Talents
<b>Annabelle RICHARD</b>	Avocate associée, Pinsent Masons
<b>Jean-Luc SAURON</b>	Haut fonctionnaire et Professeur, PSL Université Paris-Dauphine
<b>Emmanuel TAÏEB</b>	Professeur en science politique, Sciences Po Lyon
<b>Nicolas VANBREMEERSCH</b>	Président, Spintank
<b>Minggang ZHANG</b>	Directeur général adjoint, Huawei France

Nouveaux adhérents

# Pourquoi rejoindre Renaissance Numérique ?

Renaissance Numérique occupe une place unique dans le paysage des think tanks et des acteurs du numérique en France. Indépendant, fédérant des expertises et des points de vue divers, il cherche à être un lieu de débat, d'éclairage et d'initiatives dans la société numérique.

Y adhérer, c'est s'ouvrir à un réseau d'experts et décideurs uniques, et participer de manière active à l'avancée du débat sur le numérique.

## UN RÉSEAU D'EXPERTISES UNIQUE SUR LE NUMÉRIQUE

Le réseau d'adhérents de Renaissance Numérique est unique par sa diversité et son haut degré d'expertise. Le think tank est ouvert à la variété des acteurs du débat public sur la transformation numérique, nourris par leur expertise et leur expérience, attirés par le fait de les dépasser dans une confrontation d'idées constructive. Il réunit des universitaires, des experts et des personnalités, des organisations non-gouvernementales et des entreprises, issus de la grande variété des acteurs et points de vue dans le domaine du numérique.

Ce réseau vit, tout au long de l'année, de travaux en commun, de rencontres, de confrontations autour des commissions et groupes de travail. Les adhérents ont un accès privilégié aux contributions et travaux du think tank, et au réseau de haut niveau des experts qu'il regroupe.



## CONTRIBUER À FAIRE AVANCER LE DÉBAT NUMÉRIQUE EN FRANCE ET EN EUROPE

Renaissance Numérique est un lieu de débat, de confrontation d'expertises et d'expériences, permettant de faire émerger des idées originales afin de répondre aux enjeux posés par la transformation numérique de la société.

La méthode de travail du think tank repose sur une approche collaborative et ouverte. La confrontation des idées y est volontaire, et positive. Les adhérents prennent une part active dans l'élaboration de son programme, le pilotage de ses groupes de travail et l'animation de ses commissions thématiques.

Adhérer, c'est avoir la possibilité de participer aux commissions et aux groupes de travail qui construisent les contributions et positions du think tank.

## DIALOGUER DE MANIÈRE PRIVILÉGIÉE AVEC LES ACTEURS CLÉS DU NUMÉRIQUE

Renaissance Numérique organise des temps de rencontres de haut niveau réservées à ses adhérents. Le positionnement d'intérêt public du think tank permet d'offrir une qualité et liberté d'échange rares avec les décideurs politiques, publics et économiques qui font le numérique en France et en Europe.

**Le détail des conditions d'adhésion au think tank est présenté sur le site internet de Renaissance Numérique.**





32 rue Alexandre Dumas  
75011 Paris  
[www.renaissancenumerique.org](http://www.renaissancenumerique.org)

